

7901610

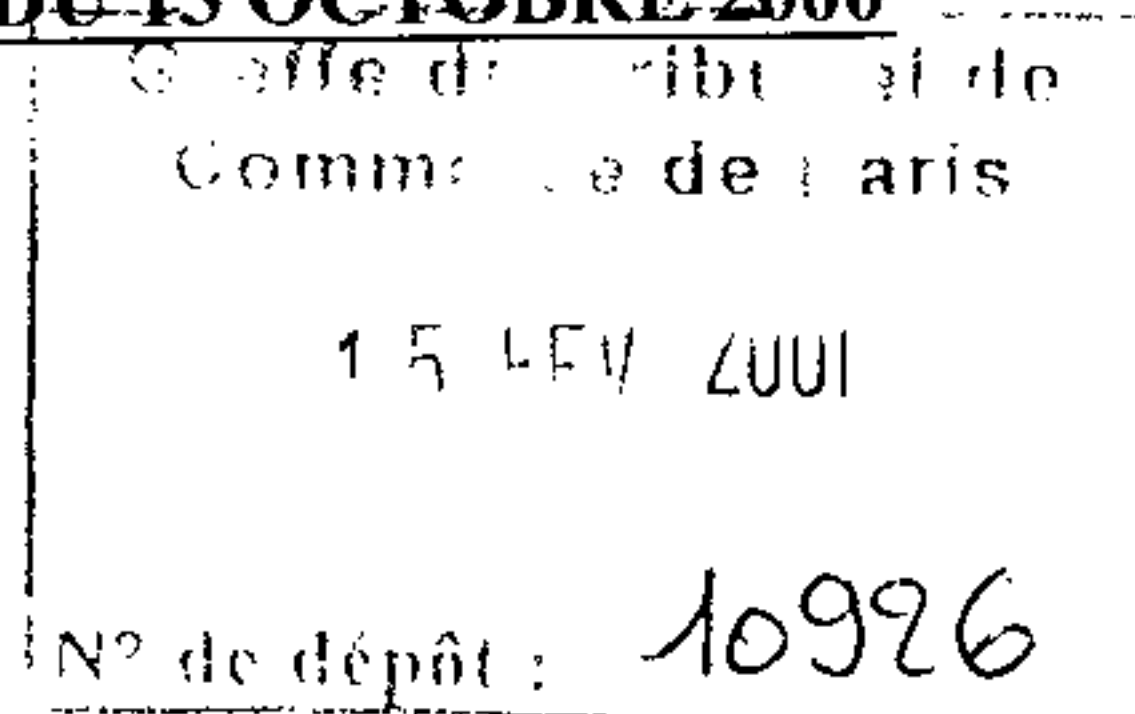
F.D. & ASSOCIES
Société Anonyme au capital de F. 2 000 000
Siège Social : 31 rue Poussin 75016 PARIS
PARIS B 315 082 222

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 OCTOBRE 2000

L'an deux mille,

Le 13 octobre,

A 9 heures,



Les actionnaires de la société F.D. & ASSOCIES, société anonyme au capital de 2 000 000 francs, divisé en 20 000 actions de 100 francs chacune, dont le siège est 31 rue Poussin, 75016 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 31 rue Poussin 75016 PARIS, sur convocation faite par lettre simple adressée le 25 septembre 2000 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques FAVERIS, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Christian DELOFFRE et Mademoiselle Aline GOURVES, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Michel FAVERIS est désigné comme secrétaire.

Monsieur Yves KERVEILLANT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 25 septembre 2000, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 19 999 actions sur les 20 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,

AK

8

6

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et prenant acte, d'une part, que du fait du décès de Monsieur Matthieu de LONGEAUX, Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Yves KERVEILLANT, Commissaire aux Comptes suppléant, a remplacé Monsieur Matthieu de LONGEAUX dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, conformément à la loi, d'autre part, de la démission de Monsieur Yves KERVEILLANT, désigne :

- en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, la société SPCC « Les Mercuriales » 40 rue Jean Jaurès 93176 BAGNOLET cedex, société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS, immatriculée au greffe du tribunal de

AR

K

CP

u

commerce de BOBIGNY sous le numéro B 389 900 648, représentée par Monsieur Jacques BABLED, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur,

- en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, la société IDF Expertise et Conseil, 50-52 rue Pottier B.P. 95 78151 LE CHESNAY cedex, société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de VERSAILLES, immatriculée au greffe du tribunal de commerce de VERSAILLES sous le numéro B 402 889 794, représentée par Monsieur Yves KERVEILLANT, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société SPCC, représentée par Monsieur Jacques BABLED, ainsi que la société IDF Expertise et Conseil, représentée par Monsieur Yves KERVEILLANT, ont fait savoir à l'avance qu'elles accepteraient les mandats qui viendraient à leur être confiés et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdits mandats.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

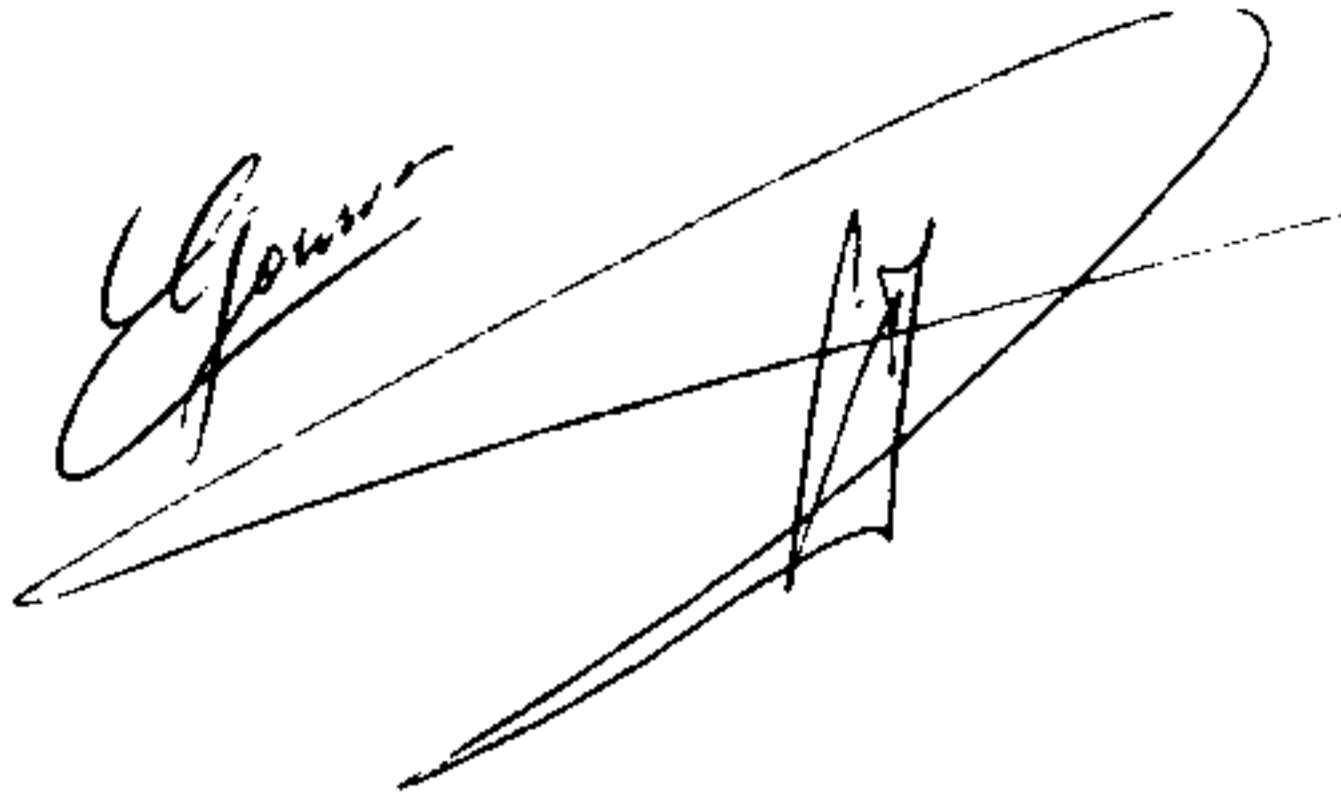
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

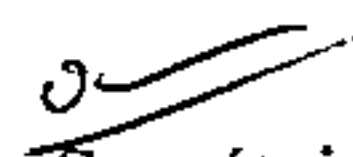
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Les Scrutateurs




Le Secrétaire